



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

AFFICHÉ LE
16/07/2026

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 23
- ✓ Présents : 18

Convocation du 03/07/2026
Affichée le 03/07/2026

L'an deux mil vingt-six, et le neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT.

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – SAPPARRART Philippe – HARISMENDY Josiane – LESCARRET Didier – DE FAILLY Anne-Catherine – ETCHETTO Josiane – BALETTE Jean-Marc – BELAIR Nadia – BOUSQUET Matthieu – CAZAUX Didier – FAYET Michel – HUBER Claire – JAUREGUY Julien – LE MAUX ROSA Sabrina – LEMBURE Elodie – SAMSON Jean-Bernard – VALENTE Anthony – VIAU Cyril.

PROCURATIONS :

Mme HAROSTEGUY Laure donne procuration à M. SAPPARRART Philippe.
Mme CRABOS Myriam donne procuration à Mme ETCHETTO Josiane.
Mme ELIAS Elodie donne procuration à M. SAMSON Jean-Bernard.
M. GRAVIER Allan donne procuration à M. JAUREGUY Julien.
Mme GROS Florence donne procuration à Mme BELAIR Nadia.

EXCUSÉS :

⊖

Monsieur le Maire constate que le quorum prévu à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint, et ouvre ainsi la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Josiane HARISMENDY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Madame Josiane HARISMENDY donne lecture des délibérations adoptées lors de la précédente séance du 04 juin 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

COMPTE –RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE

Sans objet.

N°	OBJET	VOTE
01	Règlement des services Enfance & Jeunesse - Année scolaire 2026/2027.	UNANIMITE
02	Tarifs restauration scolaire - Année scolaire 2026/2027.	UNANIMITE
03	Tarifs garderie - Année scolaire 2026/2027	UNANIMITE
04	Tarifs périscolaire soir et mercredi - Année scolaire 2026/2027.	UNANIMITÉ
05	Tarifs ALSH et Accueil jeunes - Année scolaire 2026/2027.	UNANIMITE
06	Création de deux emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet.	UNANIMITÉ
07	Création de deux emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps complet.	UNANIMITÉ
08	Création de deux emplois non permanents d'adjoint technique à temps non complet.	UNANIMITÉ
09	Création d'emplois saisonniers en CEE d'animateurs – Été 2026 (<i>Annule et remplace la délibération n°4 du 04 juin 2026</i>).	UNANIMITÉ
10	Convention-type avec les familles concernant l'accueil des enfants à besoins particuliers au sein des services périscolaires et extrascolaires.	UNANIMITÉ
11	Avis sur le principe d'implantation d'un distributeur automatique de billets sur le territoire communal.	UNANIMITÉ
12	Convention de partenariat avec la société HEKEOS.	UNANIMITÉ
13	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de LAHONCE pour la réalisation de travaux de voirie au niveau du Chemin Landaboure.	UNANIMITÉ
14	Acquisition par la Commune d'URCUIT de la parcelle cadastrée AV 99.	UNANIMITÉ
15	Procédure d'incorporation de parcelles sans maître sise sur le territoire de la commune d'URCUIT.	UNANIMITÉ
16	Convention-type avec les associations concernant l'usage de locaux communaux de stockage.	UNANIMITÉ
17	Convention-type avec des structures professionnelles concernant l'utilisation de salles municipales.	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20H30

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d'URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie.

URCUIT, le 13/07/2026

Le Maire,

Raymond DARRICARRÈRE